

En préambule la délégation FO regrette d'avoir eu les documents le jour de la réunion et donc ils n'ont pas pu étudier la présentation.

La Direction indique que les actions proposées sont des préconisations et que les magasins ont un process pour s'adapter aux situations locales.

I. AXE 1: ACT FOR FOOD/TRANSITION ALIMENTAIRE :

Il est des formations sur le Bio sur un total de 5 jours, 2+3.

La délégation FO note :

**Les salariés n'ont pas été formés sur les espaces Bio.
Il a été expressément demandé que soit organisées les formations
nécessaires lors de la prise d'un nouveau poste par un salarié.**

Les formations Carrefour orientées vers "le pôle Ambiance Marché" sont construites pour une montée en compétence des salariés sur 2 ans.

FO propose que les contenus de ces formations soit au plus près des référentiels CQP de la branche.

La Direction nous annonce l'arrivée des ordinateurs (semaine 48-49) dans les magasins pour les formations en e-learning.

FO informe que les formations e-learning faites pendant le temps de travail ne sont pas planifiées.

Sur les publics :

FO considère que les publics prioritaires sont les employés et les cadres de proximité.

II. AXE 2 : L'OMNISCANAL ET LE DIGITAL

La Direction, sur proposition de FO, s'engage dans la poursuite d'action sur l'analphabétisme et l'illettrisme.

III. AXE 3 : ACT FOR CHANGE/ LEADERSHIP ET CULTURE MANAGERIALE

Cet axe ne concerne que les managers et les directeurs de magasins.

FO demande que des actions soient proposées pour la mise en œuvre du développement des compétences par les cadres de proximité.

FO demande que soit aussi intégrées des actions sur la gestion des déchets.

IV. AXE 4 : FORMATIONS OBLIGATOIRES

Formations de sécurité, renouvellement des permis CACES.

FO souhaite que ces formations soient verrouillées légalement.

FO insiste sur la réalisation des recyclages afin d'éviter la péremption des CACES.

V. AXE 5 : FORMATIONS METIERS

Faute de temps cette partie n'a pu être abordée en détail lors de la réunion.

FO demande que ces formations soient en adéquation avec des CQP de branche.

FO remarque que les tableaux n'indiquent pas le nombre de stagiaires.

VI. AXE 6 : DISPOSITIFS DE FORMATIONS

***CPF :**

Les salariés ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour reporter leurs heures de DIF sur leurs compte CPF après cette date elles seront perdues.

***PARCOURS TUTEURS :**

FO demande que soit clarifier le terme de "Tuteur".

FO propose que la formation "tuteur " devienne certifiante.

***VAE :**

La VAE collective est reconduite sur ce plan de développement des compétences.

FO souhaite que plus de salariés et particulièrement d'employé puissent bénéficier d'une VAE

VII. CONCLUSION

FO rappel à la Direction que chaque salarié bénéficie de 14 heures de formation et de 28 heures lorsqu'il s'agit de métiers sensibles'.

FO demande que les CS Etablissement soient consultés sur le plan de développement des compétences.



La délégation Force Ouvrière

Karine DALLONGEVILLE

Eric DE VILLAINÉ

Brahim MESSAOU DEN